

COMMISSION CENTRALE DES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES



Procès-verbal n°39 Réunion du 27/05/2022

Animateur : M. SABANI

Présent(e)s : Mme LOMON – M. FOFANA

**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2021/2022 validée par le Comité Directeur le 08/12/2021 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
<u>Engagement Football Educatif :</u>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<u>Engagement Libre - Futsal :</u>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 7	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
<u>Clubs débiteurs</u>	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<u>Modification de match</u>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<u>Feuilles de match</u>	
● Absence de transmission de FMI dans les délais	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) jusqu'au mardi 12h00	9,50 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le match)	/
● 2* demande pour non-envoi feuille de match papier après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le match)	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €

<u>Licences / Qualification</u>	
• Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
• Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
• Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
• Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
• Joueur non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
• Dirigeant(e) non licencié(e) inscrit(e) en arbitre assistant(e)	100,00 €
• Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
• Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
• Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
• Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
• Absence physique dirigeant ou éducateur inscrit sur la feuille de match.	50,00 €
• Absence de dirigeant sur la feuille de match	50,00 €
<u>Terrains</u>	
• Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<u>Suspension de terrain ferme</u>	
• 1 ou 2 matchs	85,00 €
• 3 matchs ou +	170,00 €
• 6 mois ou +	320,00 €
• Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
• Réclamations, réserves	43,50 €
• Evocations	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club obtenant gain de cause, remboursement de :	43,50 €
• Appels réglementaire	64,00 €
• Appels disciplinaire	125,00 €
<u>Présence club</u>	
• Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
• Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
• Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
• Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
• Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
• Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
• Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
<u>Forfaits</u>	
• Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
• Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du w-end à venir)	/
• 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	30,00 €
• 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	60,00 €
• 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	90,00 €
• Forfait général	180,00 €
• forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<u>Forfait coupes</u>	
<u>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</u>	
• Phase Elimatoire	25,00 €
• 1/8 de Finale	40,00 €
• 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
• Finale	300,00 €

DISCIPLINES

Ouverture du dossier disciplinaire

● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non production de rapport réclamé par la commission	15,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF

● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	100,00 €
● Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI Football Educatif de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot Educatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le plateau)	/
● 2* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)

● Dès la 1 ^{ère} infraction	15,00 €
● Dès la 2 ^{ème} infraction, amende financière et pour chaque retard de :	15,00 €

Absence non justifiée aux matchs

● Dès la 1 ^{ère} infraction	40,00 €
● Dès la 2 ^{ème} infraction, amende financière et pour chaque retard de :	40,00 €

Absence non justifiée aux convocations devant les commissions

● Dès la 1 ^{ère} absence à une convocation devant une commission, amende financière par absence de :	30,00 €
---	---------

Absence de rapports

● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● le rapport n'arrive jamais, amende financière par rapport de :	10,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 21/05/2022 au 27/05/2022					
Dossier N°534	20/05/2022	500051	ACBB	Le club nous informe de leur forfait pour le match : FUTSAL D1 du 21/05/2022 – n°24079667 FC ASNIERES FUTSAL 1 / ACBB 1	FC ASNIERES FUTSAL 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) ACBB 1 1er Forfait avisé hors délais sur les 3 dernières journées de l'équipe ACBB 1 Amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°535	23/05/2022	530289	COLOMBES LSO	Le club nous informe de leur forfait pour le match : COUPE HDS Loisirs du 23/05/2022 – n°24521882 SEVRES FC 92 1/ COLOMBES LSO 1	La 3CD prend note du forfait du club de COLOMBES LSO 1 en coupe Loisirs Seniors Amende 120€ (voir Annexe Financière n°2) Le club de SEVRES FC 92 1 est qualifié pour la Finale
Dossier N°536	24/05/2022		3CD	Réception FMI, forfait de VILLENEUVE LA GARENNE sur le match : ANCIENS D2 du 22/05/2022 - n°23429536 ST CLOUD FC 11 / VILLENEUVE LA GARENNE 12	ST CLOUD FC 11 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) VILLENEUVE LA GARENNE 12 1er Forfait non avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe VILLENEUVE LA GARENNE 12 Amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacement arbitrage à la charge de VILLENEUVE LA GARENNE
Dossier N°537	24/05/2022		3CD	Réception FMI, forfait du club de la SALESIEENNE PARIS sur le match : ANCIENS +45ans du 22/05/2022 - n°24107694 MONTRouGE FC 92 11 / SALESIEENNE PARIS 14	MONTRouGE FC 92 11 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) SALESIEENNE PARIS 14 3ème Forfait non avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe SALESIEENNE PARIS 14 Amende triplée 270€ (voir Annexe Financière n°2) Engendrant le Forfait Général Amende 180€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°538	24/05/2022		3CD	Réception FMI, forfait du club de CLICHY S/SEINE sur le match : U14 D5 poule Consolante B du 21/05/2022 - n°24394991 NANTERRE ES 3 / CLICHY S/SEINE 4	NANTERRE ES 3 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) CLICHY S/SEINE 4 1er Forfait non avisé CLICHY S/SEINE 4 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacement arbitrage à la charge de CLICHY S/SEINE
Dossier N°539	24/05/2022		3CD	Réception FMI et du rapport du délégué officiel, forfait du club de GENNEVILLIERS SOCCER sur le match : FUTSAL D1 du 21/05/2022 - n°24079662 NEUILLY FC 2 / GENNEVILLIERS SOCCER 1	NEUILLY FC 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) GENNEVILLIERS SOCCER 1 2eme Forfait non avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe GENNEVILLIERS SOCCER 1 Amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacement arbitrage et délégué à la charge de GENNEVILLIERS SOCCER
Dossier N°540	25/05/2022		3CD	Réception FMI, rapports de l'arbitre et du délégué officiel nous informant du forfait de l'ACBB : FUTSAL D1 du 24/05/2022 - n°24079687 CHATILLON FOOT SALLE 1 / ACBB 1	CHATILLON FOOT SALLE 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) ACBB 1 2eme Forfait non avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe ACBB 1 Amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacement arbitrage et délégué à la charge de ACBB
Dossier N°541	25/05/2022	546883	GARCHES VAUCRESSON FC	Le club nous informe de leur forfait pour le match : U14 D5 poule consolante A du 28/05/2022 - n°24481545 NEUILLY OLYMPIQUE 4 / GARCHES VAUCRESSON FC 2	NEUILLY OLYMPIQUE 4 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) GARCHES VAUCRESSON FC 2 1er Forfait avisé de l'équipe GARCHES VAUCRESSON FC 2
Dossier N°542	25/05/2022	546883	GARCHES VAUCRESSON FC	Le club nous informe de leur forfait pour le match : U16 D5 poule consolante B du 29/05/2022 - n°24393374 GARCHES VAUCRESSON FC 2 / CHAVILLE FC 2	CHAVILLE FC 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) GARCHES VAUCRESSON FC 2 3ème Forfait avisé de l'équipe GARCHES VAUCRESSON FC 2, engendrant le Forfait Général Amende 180€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°543	26/05/2022	509795	BOURG LA REINE	Le club nous informe de leur forfait pour le match : U14 D5 poule consolante C du 28/05/2022 - n°24395835 PLESSIS ROBINSON FC 4 / BOURG LA REINE 2	PLESSIS ROBINSON FC 4 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) BOURG LA REINE 2 1er Forfait avisé de l'équipe BOURG LA REINE 2
Dossier N°544	27/05/2022	553138	CSM CLAMART	Le club nous informe de leur forfait pour le match : U16 D4 du 29/05/2022 - n°23433866 ASNIERES FC 3 / CSM CLAMART 1	ASNIERES FC 3 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) CSM CLAMART 1 1er Forfait avisé sur les 3 dernières journées de l'équipe CSM CLAMART 1 Amende triplée 90€ (voir Annexe Financière n°2)

COUPES

Calendrier de la compétition

- **Finale Seniors Futsal** : 2 juin 2022 à Clichy
- **Finales U14 - U16 - U18 - Seniors - Anciens - CDM - Foot Entreprise et Loisirs** : 19 juin 2022 au Plessis Robinson

COUPES - Demi-finales

HDS SENIORS				HDS SENIORS FUTSAL					
08/06/2022	1	Villeneuve La Garen	1	St Cloud Fc	28/05/2022	1	Puteaux Futsal	1	Neuilly Fc
09/06/2022	1	Neuilly Olympique	2	Montrouge Fc					
HDS U16				HDS U18					
05/06/2022	1	Clichy S/Seine	1	Stade Français	02/06/2022	1	Bagneux Com	1	Rueil Malmaison Fc
05/06/2022	1	Plessis Robinson Fc	2	Antony Foot	05/06/2022	1	Suresnes Js	1	Stade Français
HDS ANCIENS									
05/06/2022	11	Clichy S/Seine	11	Csm Clamart Foot					
05/06/2022	11	Sevres Foot	12	Nanterre Jsc					

COUPES - Finales

HDS SENIORS FUTSAL				HDS U14					
02/06/2022	2	Futsal Paulista		Puteaux Futsal 1 ou Neuilly Fc 1	19/06/2022	1	Chaville	1	Neuilly Olympique
HDS CDM				HDS FOOT ENTREPRISE					
19/06/2022	5	Issy les Mx	5	Police HS Nanterre	19/06/2022	1	Financieres Paris	2	Hopital R.Poincare
HDS LOISIRS SENIORS									
19/06/2022	1	Sevres Fc 92	1	Sup. Nice					

FMI MANQUANTES

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Seniors D5 poule A

22/05/2022 n° 23430967 Courbevoie Sports 3 / Stade Français 2

U16 D5 poule Accession

22/05/2022 n° 24391870 Fontenay Aux Roses 1 / Sevres Fc 3

U14 D5 poule Accession

21/05/2022 n° 24385710 Gennevilliers Csm 2 / Voltaire Chatenay 2

U14 D5 poule consolante B

21/05/2022 n° 24394986 Issy Les Mx Fc 4 / Asnieres Fc 3

Futsal D1

19/05/2022 n° 24079711 Sceaux Fc 1 / Jabc 1

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2

U18 D4 Poule Accession

15/05/2022 n° 24347807 Clichy S/Seine Us 2 / Ararat Issy 1

U14 D5 Poule Consolante B

14/05/2022 n° 24394984 Clichy S/Seine Us 4 / Suresnes Js 3

FDM PAPIER MANQUANTES

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Coupe HDS Loisirs Seniors

23/05/2022 n° 24521881 Bourg La Reine A.S. 1 / Sup.Nice 1

C.D.I.F – Groupe F.M.I. Réunion du mercredi 25 mai 2022

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur

M. Soukup

Excusé : A. Viaud (C.D.)

=====

RAPPEL IMPORTANT

RAPPEL IMPORTANT

Toutes les rencontres, que ce soit en foot à 11 ou en foot à 8 doivent se faire avec une feuille de match.
Si vous ne pouvez pas clôturer votre feuille de match sur la tablette, vous devez « OBLIGATOIREMENT » remplir une feuille papier sous peine d'amendes pour absence de feuille de match.

VOUS DEVEZ PREPARER VOTRE EQUIPE AU PLUS TARD LE VENDREDI SOIR SUR LE SITE « FMI.FFF.FR »

IMPORTANT :

Vous devez anticiper la récupération des rencontres pour éviter les difficultés.

NE JAMAIS FAIRE DE TRANSFERT DE COMPOSITION D'EQUIPE DEPUIS UNE TABLETTE DANS L'HEURE QUI PRECEDE LA RENCONTRE.

TOUTES LES PREPARATIONS DOIVENT SE FAIRE SUR : FMI.FFF.FR

1^{er} AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 07 juin à 12h au district.

SENIORS

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

D5 A : 23430967 – COURBEVOIE SPORTS

D5 A : 23430969 – J.S. SURESNES

ANCIENS +45

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

D3 – 24107690 – F.C. RUEIL

U 16

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

D5 Consolante A : 24393366 – ANTONY FOOT EVOLUTION

U 14

Pour absence d'envoi FMI (cas n°6)

D5 Accession : 24385710 – CSM GENNEVILLIERS

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

D5 Accession : 24385715 – F.C. ISSY les MOULINEAUX

D5 Accession : 24385670 – A.S. FONTENAY et SEVRES F.C. 92

D5 consolante A : 24481540 – ASNIERES F C et COLOMBES L S O

D5 consolante B : 24394966 – F.C. ISSY les MOULINEAUX

2^{ème} AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général

Amende de 100 € au club fautif (2^{ème} infraction dans une période de 3 mois)

U 16

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

D5 : 24393368 – A.S. FONTENAY

1^{er} Avertissement sur ce PV du 17/03/2022

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.